



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 juin 2020, à 20h00 à la mairie, sous la présidence du Maire. Il a désigné un(e) secrétaire de séance et a approuvé les Procès-verbaux des deux séances précédentes. Il a également délibéré sur les points suivants :

- **Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire :**

Le Conseil Municipal a, pour des raisons d'ordre pratique et dans un souci de bonne marche de l'administration communale, délégué la totalité des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire rendra compte au conseil municipal des décisions prises par délégation.

- **Règlement intérieur du Conseil Municipal :**

Un règlement intérieur est obligatoire et a pour objet de définir, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'ensemble des textes législatifs, le mode d'organisation et de fonctionnement du Conseil Municipal. Établi conformément à l'article L 2121-8 du CGCT, il a été proposé à l'assemblée délibérante qui l'a adopté.

### REPRÉSENTATION DES ÉLUS

|  |  |
|--|--|
| <b>SMIVU Fourrière du Jolibois</b>             | Titulaires : Norbert HAJDRYCH et Dominique ROBERT.<br>Suppléant : Eugène STEFANIAK.  |
| <b>Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</b> | Sabine RAVENEL, Dominique ROBERT, Bouchra MIRROUCHE, Emmanuel KLINGLER, Jordan MOUROT-LARONDE  |
| <b>Commission d'Appel d'Offres</b>             | Titulaires : Jean-Louis CAMPAGNOLO, Christian CAYRÉ, Hervé COVALCIQUE, Marie-Anne RADEK, Jordan MOUROT-LARONDE.<br>Suppléants : Marie-Claire LITZELMANN, Norbert HAJDRYCH, Luc KLAMMERS, Sarah VATRINET, Nathalie DIDAT.   |
| <b>AMOMFERLOR</b>                              | Eugène STEFANIAK et Dominique ROBERT.  |
| <b>Conseils d'écoles</b>                       | Thomas CALLIGARO.  |
| <b>Conseil d'Administration du collège</b>     | Titulaire : Valérie PINOT.<br>Suppléant : Marie-Anne RADEK.  |
| <b>Commission Communale des Impôts Directs</b> | Une liste de 32 noms de contribuables quercussiens est proposée au directeur des services fiscaux pour nomination de 8 titulaires et 8 suppléants.   |
| <b>Commissions permanentes</b>                 | <b>Commission des finances et du personnel</b><br>Tout le Conseil Municipal.   |
|  | <b>Commission aux travaux et à l'aménagement du territoire</b><br>Sylvie LAMARQUE, Jean-Louis CAMPAGNOLO, Hervé COVALCIQUE, Norbert HAJDRYCH, Louisette ROZZI, Marie-Claire LITZELMANN, Marie-Anne RADEK, Luc KLAMMERS, Brice KRAJECKI, Emmanuel KLINGLER, Nathalie DIDAT. |

|  |   |
|--|---|
| <b>Commission vie associative</b>              | Sylvie LAMARQUE, Luc KLAMMERS, Louissette ROZZI, Marie-Anne RADEK, Sébastien SOCHACKI, Christian RENKES, Yves TALOTTI, Marie-Claire LITZELMANN.   |
| <b>Commission solidarité et action sociale</b> | Sylvie LAMARQUE, Sabine RAVENEL, Nadine BARTHEL, Bouchra MIRROUCHE, Emmanuel KLINGLER, Dominique ROBERT, Sarah VATRINET, Yves TALOTTI   |
| <b>Commission culture</b>                      | Sylvie LAMARQUE, Béatrice FRANÇOIS, Hervé COVALCIQUE, Nadine BARTHEL, Thomas CALLIGARO, Sébastien SOCHACKI, Dominique ROBERT, Norbert HAJDRYCH, Christian RENKES, Nathalie DIDAT.   |
| <b>Commission communication</b>                | Sylvie LAMARQUE, Christian CAYRÉ, Christian RENKES, Aleksandra FRANIA, Thomas CALLIGARO, Eugène STEFANIAK, Brice KRAJECKI, Béatrice FRANÇOIS, Hervé COVALCIQUE, Nathalie DIDAT.   |
| <b>Commission enfance et jeunesse</b>          | Sylvie LAMARQUE, Valérie PINOT, Aleksandra FRANIA, Thomas CALLIGARO, Christian CAYRÉ, Bouchra MIRROUCHE, Dominique ROBERT, Sébastien SOCHACKI, Emmanuel KLINGLER, Christian RENKES.   |
| <b>Commission fêtes et cérémonies</b>          | Sylvie LAMARQUE, Aleksandra FRANIA, Brice KRAJECKI, Christian CAYRÉ, Eugène STEFANIAK, Norbert HAJDRYCH, Sarah VATRINET, Yves TALOTTI, Bouchra MIRROUCHE, Marie-Claire LITZELMANN, Sabine RAVENEL, Emmanuel KLINGLER, Nathalie DIDAT. |

## AFFAIRES BUDGÉTAIRES

- **Indemnités de fonction au maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué :**  
Le Conseil Municipal a décidé de diminuer les indemnités de fonction au maire (53%) et aux adjoints au Maire (20%) afin de pouvoir octroyer une indemnité de fonction à un conseiller délégué nouvellement nommé, à savoir Norbert HAJDRYCH, délégué aux espaces verts et fleurissement (10%).
- **Droit à la formation des élus :**  
Le Conseil Municipal a octroyé une enveloppe budgétaire annuelle prévisionnelle de 3000 € pour le droit à la formation des élus, conformément à la réglementation en vigueur. Une décision modificative modifie en conséquence le budget primitif 2020 voté le 5 mars 2020.
- **Subventions aux associations**  
Le Conseil Municipal a décidé du versement de subventions aux associations :
  - ↳ Acompte : ASP Aïkibudo : 1 500 €, ASP basket : 16 500 €, ASP Football : 4 200 €, Judo Club : 3 000 €, ASP Tennis : 1 500 €, ASP Tennis de Table : 5 500 €.
  - ↳ Versement unique : ASP Pétanque : 600 €, club canin : 600 €, chorale Chœur de Chênes : 800 €, Club de l'amitié : 700 €, Amicale du personnel communal : 2 000 €, Donneurs de sang : 250 €, FNACA : 255 €, UNC : 255 €, Souvenir Français : 155 €, Prévention routière : 100 €.
- **Subventions au CCAS**  
Afin d'équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil Municipal a décidé de lui verser 20 000 €.
- **Crédits scolaires 2020-2021**  
Comme chaque année, une délibération a été prise pour attribuer les crédits scolaires 2020/2021 (fournitures consommables allouées aux écoles maternelles et élémentaires) : 37 € par enfant de l'école élémentaire et 40 € par enfant de l'école maternelle.

## RESSOURCES HUMAINES

- **Actualisation du RIFSEEP**  
La commune a pris une délibération afin que le cadre d'emploi des techniciens territoriaux puisse, à son tour, bénéficier du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
- **Maintien du régime indemnitaire des agents qui ont été malade durant la période d'épidémie COVID-19**  
La délibération du 6 décembre 2018 prévoit un abattement sur le régime indemnitaire d'un agent lorsque celui-ci est absent notamment en maladie ordinaire. Les circonstances étant exceptionnelles du fait de la crise du COVID-19, le Conseil Municipal a décidé de supprimer cet abattement en cas de maladie ordinaire pendant toute la durée de l'épidémie.
- **Prime exceptionnelle aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19**  
Publié au Journal Officiel le 26 avril 2020, l'article 11 de la loi de finances rectificative pour 2020 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle défiscalisée pour les agents publics particulièrement mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévu par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. Le Conseil Municipal a accepté ce versement, dans les limites réglementaires.
- **Actualisation de l'indemnisation des frais de déplacement**  
De nouveaux textes réglementaires étant parus au sujet de l'indemnisation des frais de déplacement des agents, le Conseil Municipal a actualisé la délibération du 26 juin 2014 afin d'être en concordance avec le décret. Il s'agit d'une revalorisation du prix du repas du midi et du soir à 17,50 € (au lieu de 15,25 €).

## AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

- **Avis sur les horaires d'école à la prochaine rentrée scolaire**  
Suite à un sondage effectué auprès des parents d'élèves, le Maire envisage de modifier les horaires des écoles à la prochaine rentrée scolaire ainsi qu'il suit :
  - École de la mairie : 8h15 – 11h30 et 13h30 – 16h15
  - École du château et maternelle : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h30
 Le Conseil Municipal a émis un avis favorable.
- **Modification du règlement :**  
Le Conseil Municipal a décidé de modifier le règlement intérieur du périscolaire afin de pouvoir accepter les enfants soumis à la scolarisation obligatoire.
- **Tarifs du périscolaire et du centre de loisirs (été 2020) :**  
Le repas étant tiré du sac actuellement, les tarifs de l'accueil méridien sont réduits de 3,30 € (prix du repas). Dans le même ordre d'idée, les tarifs du centre de loisirs sont revus également (voir plaquettes sur le site Internet de la commune).

## AFFAIRES DIVERSES

- **Jury criminel**  
En vue de dresser la liste préparatoire au jury criminel 2021, le Conseil Municipal a tiré au sort neuf noms à partir de la liste électorale.

Fait et affiché à Sainte Marie-aux-Chênes, le 12 juin 2020  
Le Maire, Sylvie LAMARQUE



Page 3 sur 3